

2018-3069
2018-10-09

Medical: 1-800-498-5743
?: 1-800-621-8829

COMMERCIAL
CONTENU NET: 1.5 kg - 22.68kg
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
No. D'ENREGISTREMENT 11669 LPA

Ramik Vert^{MD}

RODENTICIDE PASTILLES

Rodenticide résistant aux intempéries, pour le contrôle des souris, des rats et des écureuils terrestres à l'intérieur et à l'extérieur.

GARANTIE : Diphacinone (2-Diphénylacétyle-1, 3-Indandione).....0,005%

AVERTISSEMENT, contient les allergènes blé, soja et poisson.

Ce produit contient du propionate de calcium à raison de 1,0% à titre d'agent de conservation.

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OÙ LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Dans tous les cas d'ingestion de ce produit, avertir immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou mortel si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la

gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Si avalé, ce produit peut diminuer la capacité de coagulation du sang et causer des saignements.

Toutes les personnes qui manipulent ce produit doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas jeter dans les lacs, les rivières et les étangs.

L'utilisation d'appâts anticoagulants présente un danger certain d'empoisonnement secondaire pour les prédateurs et les oiseaux.

RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La vitamine K₁, par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

MODE D'EMPLOI

POUR CONTRÔLER : Rats et souris (à l'intérieur et à l'extérieur) et les écureuils terrestres (de type Colombien, Franklin, rayés et Richardson), dans les basses-cours, champs de récoltes, pépinières, endroits résidentiels et gazonnés (décoratifs ou pour le sport) et potagers, des rails de chemin, des dépotoirs, dans les greniers.

Ce produit peut être utilisé dans : les endroits mouillés et humides comme les berges des rivières et les zones de chargement; dans ou près des trous de rat, le long des clôtures, etc. Le produit est même efficace dans les endroits secs comme à l'intérieurs des bâtiments et autres aires protégées.

Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

AIRES DE RESTAURATION ET INSTALLATIONS DE FABRICATION, DE TRANSFORMATION ET D'ENTREPOSAGE DES ALIMENTS

Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

RATS: Placer les stations d'appâts à 6-9 mètres d'intervalle. Placer 115 grammes à chaque endroit.

SOURIS: Placer les stations d'appât à 2-3 mètres d'intervalle. Déposer en chaque point au moins 115 grammes en permanence pour éviter la réapparition des rongeurs.

ÉCUREUILS TERRESTRES:

À la main : Déposer 15 grammes (200 boulettes) d'appât dans chaque trou. Vérifier après 48 heures et déposer encore de l'appât dans les trous où l'appât a été enlevé ou consommé.

Stations d'appâts : Placer stations d'appâts inviolables tous les 30 à 60 mètres. Les stations d'appât doivent porter le nom du produit, indiquer l'ingrédient actif, la garantie, le numéro d'homologation, la mention << AVERTISSEMENT POISON >> ainsi que le symbole de la tête de mort. Déposer 500 grammes d'appât dans chaque contenant. Vérifier tous les jours et approvisionner les contenants sans interruption pendant une période de trois semaines ou jusqu'à ce que les écureuils aient cessé de manger l'appât.

RESTRICTIONS D'UTILISATION – DANS ET AUTOUR DES BÂTIMENTS:

Utiliser à l'intérieur et à l'extérieur dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments. L'appât doit être placé soit dans un dispositif d'appât inviolable, soit dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, du bétail ou de la faune non visés. Les appâts installés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être disposés dans les stations d'appât.

L'appât rodenticide peut être placé dans un dispositif d'appât inviolable le long de la clôture de propriété, hors de la limite de 15 mètres, mais dans un périmètre de 100 mètres des bâtiments s'il est solidement fixé (p.ex.: cloué) à la clôture ou au sol.

Les stations d'appâts (**niveau 3**) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits non accessibles aux animaux de compagnie ou d'élevage, doivent comporter les caractéristiques suivantes : (1) être construites dans un matériau très solide (par ex. du métal ou du plastique moulé par injection) et ne pouvant pas être détruit par les enfants; (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que des enfants ne puissent pas atteindre l'appât; (3) comporter une structure interne qui empêche l'appât d'être violemment secoué; (4) comporter un panneau d'accès qui se ferme solidement et se verrouille (par ex. une vis en métal ou un cadenas) et (5) comporter le nom du produit, les ingrédients actifs, la garantie, le numéro d'homologation, <<AVERTISSEMENT POISON>> et le symbole de la tête de mort.

Les stations d'appât (**niveau 2**) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits accessibles aux animaux domestiques ou d'élevage, doivent comporter les caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites précédemment pour les stations d'appât de niveau 3 : (1) être résistantes à la destruction par des animaux non visés, et (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que les animaux non visés ne puissent pas atteindre l'appât.

Les stations d'appât (**niveau 1**) utilisées à l'extérieur, à même le sol, dans des endroits accessibles aux enfants, aux animaux domestiques et aux espèces non visées, doivent comporter les caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites ci-dessus, pour les stations d'appât de niveau 2 et 3 : (1) être résistantes à la destruction ou à l'affaiblissement par les éléments ou aux événements météorologiques non catastrophiques (comme la neige, la pluie, des températures et une humidité extrêmes, un ensoleillement direct, etc.)

RESTRICTIONS D'UTILISATION – DANS LES DÉPÔTOIRS:

Les appâts placés à l'extérieur, au-dessus du sol et dans les emplacements accessibles au public, aux animaux domestiques ou au bétail doivent être disposés dans des dispositifs de 1^{er} niveau. Les dispositifs d'appât utilisés dans ces sites DOIVENT être conformes aux normes décrites sous la rubrique **RESTRICTIONS D'UTILISATION-dans et autour des bâtiments.**

RESTRICTIONS D'UTILISATION – RATS ET SOURIS ET LES ÉCUREUILS TERRESTRES AUTRES ESPACES EXTÉRIEURS :

Les appâts placés à l'extérieur, au-dessus du sol dans les zones résidentielles, les domaines publics ou tous les autres sites qui sont ou seront ouverts au public, ou dans les emplacements accessibles aux animaux favoris ou au bétail doivent être disposés dans des dispositifs de niveau 1. Les dispositifs d'appât utilisés dans ces sites DOIVENT être conformes aux normes décrites sous la rubrique **RESTRICTIONS D'UTILISATION-dans et autour des bâtiments**.

*Comme spécifié sous mode d'emploi.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant inutilisable pour un autre usage. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements accidentels, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

EPA Est. No. 61282-WI-1

Ramik® is a Reg. Trademark of HACCO, Inc.